

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau

-----



## Délibération n° 08-01 du 19 novembre 2020

### FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT – AIDE À L'ACQUISITION DE GROS ÉLECTROMÉNAGER – PROGRAMME D'ACTION « BANQUE SOLIDAIRE DE L'ÉQUIPEMENT » – SUBVENTION À L'ASSOCIATION EMMAÛS DÉFI – CONVENTION.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 20 000 euros à l'Association « Emmaüs Défi », porteuse du programme d'action « Banque Solidaire de l'Équipement », pour le financement d'une expérimentation visant le développement d'une offre nouvelle de gros électroménager en faveur des ménages modestes bénéficiaires du « Fonds de Solidarité Logement - Accès Mobilier » ;

- APPROUVE la convention à conclure avec l'association « Emmaüs Défi », relative à l'articulation renforcée entre le Fonds de Solidarité Logement et la Banque Solidaire de l'Équipement pour l'équipement de gros électroménager de première nécessité, dont projet ci-annexé ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*